



**Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal,
agrée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.
Comité Régional Auvergne Rhône-Alpes
Comité Départemental de l'Ain**

**Siège Social : 67 Avenue Jean Jaurès - 01000 Bourg en Bresse
Entrée 1 boulevard Jules Ferry
N° SIRET 441 197 480 00029 --- Code APE 9312Z**

Compte-rendu de la réunion du Comité directeur du 05/03/2022
7ème réunion du mandat.

Membres présents, par ordre alphabétique :

BIGOT R., BOUVARD J., CARNEIRO DA SILVA D., DIDIER N., GERMAIN M.,
JEANPERRIN É., LACROIX J-C., MALLET G., SABELLI G., TRILLIAT G.,
VERNE J-F., VIOLLET É.

Membre absent excusé ; GAILLETON S.

L'ordre du jour était le suivant :

- approbation du compte-rendu de la réunion du 15/01/2022,
- lecture des courriers et des mails reçus,
- retour sur le Congrès national, qui s'est tenu en visio-conférence le 26/02/2022,
- point sur le renouvellement des licences,
- point sur le championnat de l'Ain de tir,
- point sur les CDC et coupe de France,
- retour sur la formation « gestion concours » pour les CDC et coupe de France,
- point financier,
- point sur les tenues,
- questions diverses

Sur le CR du 15/01/2022, modifier la date de la 6^{ème} réunion, lire 15/01/2022 au lieu de 15/11/2020.
Supprimer A. David dans la liste des Membres présents.

G. Sabelli souhaiterait que l'on fasse apparaître les réponses aux questions posées.

En fait il s'agit plus de remarques que de questions diverses, et comme nous l'avons encore constaté lors de cette réunion, cela n'intéresse que peu de monde.

Néanmoins un effort sera fait pour donner satisfaction à tous, dans la mesure du possible.

Néanmoins, ne pas confondre PV, CR, et rapport.

Courrier et mails reçus :

04/03/22 : de la DTN : carnet de bords 2021 à compléter et à renvoyer ;

04/03/22 : de Jean Pierre Cartier : annuaire des clubs 2022 à compléter et à renvoyer ;

04/03/22 : mail de la pétanque Suranaise : AG extraordinaire reformation du bureau (voir commission de discipline) ;

petanque suranaise

09:18 (il y a 6 heures) ☆ ↩ ⋮

À moi ▾

Bonjour

Suite à notre assemblée générale extraordinaire qui c'est tenue hier soir, je vous fais parvenir la nouvelle composition du bureau.

Comme vous le savez déjà, notre trésorier a vidé les compte de notre association. Nous laissant ainsi dans une grande période compliquée. Mais nous avons décidé de rebondir. Pour ce, j'aimerais savoir si en cas de problème tel que le notre, le comité avait il des recours a nous proposer (aides, subvention, assistance juridique) ?

Nous avons rencontré mardi une juriste de l'AVEMA qui nous a conseillé de contracter un avocat au cas ou l'affaire partirait en correctionnelle. Pour plus de renseignement je reste joignable au 0613832130. Ou voir directement avec mon président

Amicalement

Sandra DEBISE

secrétaire

03/03/22 : FFJP : suivi des licenciés à ce jour 2558 licenciés soit 109 % par rapport à 2021 ;
03/03/22 : Mail de Jocelyne pour Tir de précision (voir dans l'ordre du jour) ;
02/03/22 : CDOS nouvelles mesures sanitaires ;
01/03/22 : FFJP : état définitif des inscriptions CDF 2022 – 2023 ;
01/03/22 : FFJP : formation BF2, info transférée à Jean Claude LACROIX ;
28/02/22 : Club de St Benoit : contrat d'organisation ;
27/02/22 : Roselyne BIGOT, les feuilles de match et liste spéciale ;
25/02/22 : club de Trévoux : demande de RDV pour Master (réponse faite par le Président) ;
23/02/22 : Convocation de la commission finance pour réunion le 9 mars ;
22/02/22 : FFPJP : courrier de suspension de Mr Frédéric GEOFFRAY ;
20/02/22 : Calendriers des nationaux ;
09/02/22 : Mail de Jocelyne BOUVARD : procédure inscription des championnats
07/02/22 : Mail du club de Valserhône suite rétrogradation en 3^{ème} division : (voir retour de Roselyne BIGOT :

Valserhône Sport Boules Petanque

7 févr. 2022 15:53

À roselyne, moi, PETANQUE, 1003, Madeleine, Patrick, PETANQUE, amicale, PETANQUE, PETANQUE, patrick, petanquecluboyonnax@gmail.com

Bonjour Madame Bigot, Madame et Messieurs du Comité Directeur, Madame et Messieurs les Présidents du Secteur 4,

Suite à la réunion du dimanche 6 avril à Pont-de-vaux, comme quoi vous nous annonciez que notre équipe était rétrogradé en 3è division suite à une erreur du Comité, vos dires exactes « l'erreur est humaine ».

Par contre, il aurait été respectueux de nous en informer par mail ou par téléphone dès que vous l'aviez su. Nous avons été mis sur le fait accompli dès que nous sommes arrivés à votre réunion.

Je ne conteste pas le fait que l'erreur est humaine, par contre j'exige le mail d'origine avec la date comme quoi vous avez appris que nous ne sommes plus en 2è division. Nous devons être en mesure d'informer notre équipe 1 que l'erreur ne vient pas de Valserhône Sport Boules.

Effectivement, nous sommes venus vous demander, Monsieur Patrick Pereira et moi-même ce mail (à la fin de la réunion) et vous nous avez répondu que nous n'aviez pas le temps et que vous n'aviez pas que cela à gérer. Un peu limite comme réponse, surtout en s'adressant à un président de Club et qui plus est, le Président aussi du Secteur et moi-même qui est secrétaire également du Secteur 4.

Je considère que la rétrogradation de Valserhône n'est pas à prendre à la légère, car notre objectif est d'avoir des résultats sportifs afin de monter en division et non du loisirs.

De notre point de vue, lorsque vous nous dites que la porte est grande ouverte pour partir de la réunion, il me semble que cela n'est pas digne d'une réponse de la part d'un membre du Comité Directeur et en présence de témoins d'autres présidents de Clubs qui ont été choqués et le ton que vous avez employé.

Dans l'attente du mail demandé lors de cette réunion.

Cordialement,

Pour le Président,

07/02/22 : FFPJP : questionnaire sur le provençal ;
07/02/22 : Roselyne BIGOT : tableau des CDC suite réunion à Pont de Vaux ;
04/02/22 : Mail de Georges MALLET pour formation arbitre ;
04/02/22 : Rémi MAIGRET trésorier du secteur 2 : Réponse à venir
Demande du statut du comité

Rémi MAIGRET

ven. 4 févr. 10:51

À Georges, moi, Madeleine, Cédric, 2019

Bonjour Georges,

Suite au transfert du compte CIC du secteur 2 d'Ambérieux à Belleville, la banque nous réclame les statuts du comité paraphés et signés. (cette pièce est obligatoire pour les comptes associations).

Je leur ai transmis ceux qui sont sur le site du comité, mais ils n'en veulent pas car pas de signature et pas paraphés.

Peux-tu me faire parvenir par mail les originaux. Si tu veux les envoyer directement par mail à la banque CIC, je te donnerai les coordonnées de la conseillère et notre nouveau numéro de compte.

J'ai essayé de te joindre par téléphone mais sans résultats.

Bonne journée

Cordialement.

Rémi Maigret

Trésorier du secteur 2.



04/02/22 : demande de subvention du secteur 2 pour le tir de précision (réponse faite par le Président du CD) ;



Le 04 février 2022.

Mesdames, Messieurs dirigeants du comité directeur du départemental de l'Ain FFPJP,

Le comité a demandé aux secteurs d'organiser le 1er tour qualificatif du championnat de tir de précision avant la finale qui aura lieu à Bourg le 20 mars.

Le secteur 2 s'en chargera avec grand plaisir malgré les informations et communications tardives données aux secteurs par le comité.

Nous remercions le club de Trévoux d'avoir accepté de mettre à disposition son local afin de nous permettre d'organiser cette compétition dans les meilleures conditions possibles.

Sachant que ce championnat n'est ni qualificatif au régional ni au France une participation de quatre euros est quand même demandée aux joueurs inscrits.

Avez-vous prévu de donner une indemnité aux secteurs concernés au prorata du nombre d'inscrits car comme vous le savez cette manifestation engendrera des frais à chaque secteur... autant que vous pour l'organisation de la finale !!! Que comptez-vous faire de cet argent ? Nous vous demandons exceptionnellement un pourcentage équitable de la recette de 4€ par joueurs inscrits pour compenser nos frais. (Tout au moins pour le secteur 2)

Fonctionnement financier des secteurs :

Les frais de fonctionnement versés aux secteurs (redevance du comité) sont de 153€ /an. Elle était de 1000 francs il y a environ 30 ans. Insuffisant pour subvenir aux besoins car nous aussi nous avons des frais de papèterie, cartouches encre réunion ...etc. ceux-ci sont pris en charge sur nos deniers personnels ou par démerde. Vous n'en trouverez pas trace dans les dépenses de notre bilan financier.

Aujourd'hui avec 153€ de subvention offerte gracieusement par le comité pour la gestion des secteurs on nous demande maintenant de financer en partie un qualificatif championnat...certes pas insurmontable ... mais demain ?

Vous allez nous répondre qu'il y a un peu d'argent sur notre compte mais celui-ci vient des manifestations organisées depuis de nombreuses années. Il est en réserve pour les manifestations de notre secteur. (Exemple, cette année une rencontre des dirigeants de clubs, des secteurs et membres du comité sera organisé début juin. Les recettes reviendront au club organisateur).

Pensez-vous revoir cette subvention à la hausse ?

Dans l'attente d'une réponse j'espère rapide

Cordialement



Le bureau du secteur 2.

04/02/22 : du comité régional : renseignements pour MBO :

19/01/22 : Mail du club de Valserhône pour l'organisation du tripléte promotion 2023 : Georges MALLET doit se rendre sur les lieux pour voir la faisabilité de ce championnat ;

=====

G. Mallet donne un rapide résumé du Congrès national.

Pendant 1h¼ nous avons écouté des orateurs qui nous ont palé du futur centre national d'entraînement, qui sera également le Siège de la FFPJP.

Ou, quand ? Je pense que ce sujet aurait dû être traité en fin de journée.

A retenir, adoption des nouveaux règlements :

- administratif et sportif,
- Disciplinaire,

Approbation des comptes de la FFPJP,

Adoption du budget prévisionnel 2022 à hauteur de 5 110 000€ en recettes et dépenses, soit une augmentation de 12% sur celui de 2021.

Mise à jour d'une date unique pour les formations et examens de toutes les filières.

Pour l'arbitrage, les candidats devront s'acquitter de 60€ pour la formation au tronc commun, puis de 60€ pour la formation arbitre.

Au préalable ils auront suivi une formation aux premiers secours, dont le coût avoisine les 60€.

A compter de 2023, l'âge de la catégorie « vétéran » est abaissée à 55 ans.

Le championnat de France de tir de précision aura bien lieu en 2023.

Le Congrès national de 2022 aura lieu en décembre à Évian, la DTN interviendra le vendredi après-midi et non en fin de Congrès le deuxième jour.

Au 5 mars 2022 le CD 01 enregistre 2563 licences, soit 109% par rapport à 2021.

Pour le championnat départemental de tir de précision, 154 tireurs et 42 tireuses s'affronteront dans leur secteur respectif, pour se qualifier pour la finale du 20 mars.

(Message du Président reçu à l'instant, dépôt des licences obligatoire et tenue sportive de rigueur).

Le Comité offrira une coupe aux finalistes, ainsi que les indemnités suivantes, dans les confrontations, tant en masculins qu'en féminines :

¼ de finale = 20€,

½ finale = 30€,

Finale = 40€.

En Coupe de France, à Grande Synthe (59) Montluel chute contre Livarot (14).

Le 29 janvier 30 personnes ont suivi la formation « gestion concours » organisée au Siège, 10 personnes étaient présentes pour la session du 5 mars.

Les recettes du Comité à la date du 05/03/2022 s'élèvent à 103800€, quant aux dépenses, elles sont de l'ordre de 28890€. *(chiffres arrondis bien entendu)*

En Commission finances, qui a eu lieu le 2 mars 2022 au siège du CD 01, il a été étudié la revalorisation des indemnités de déplacement pour les équipes qualifiées aux championnats régionaux et de France, ainsi que pour le mini bol d'or féminin.

Les indemnités de séjour seront recalculées par rapport au prix de la chambre.

Les indemnités de déplacement seront calculées départ du Club pour les équipes, départ du domicile pour le Délégué, selon le barème « via Michelin », ajustées en fonction de la hausse du prix des carburants.

Lorsque le Comité versera des arrhes pour les réservations hôtelières et de restauration à l'organisateur du championnat, celles-ci seront déduites des indemnités.

Il en sera de même pour le mini bol d'or féminin, puisque le Comité règle d'avance les repas du samedi midi et du dimanche midi.

L'indemnité perçue par les Délégués sera majorée de 20€ par rapport à celle des joueurs.

Si une équipe est qualifiée pour le deuxième jour, ou le troisième jour pour le jeu provençal, un supplément de 50€/personne sera versé au retour du championnat.

Pour les qualificatifs au championnat de tir de précision, le Comité aura en charge l'indemnisation des arbitres qui officieront dans les secteurs et la finale départementale.

Une nouveauté pour les championnats départementaux.

Toute équipe qualifiée pour le deuxième jour du championnat, ou toute équipe obligée de revenir le deuxième jour, pour quelle que raison que ce soit, panne de lumière, intempéries etc. recevra une indemnité exceptionnelle de 30€/personne.

Ceci pour tous les championnats, quelle que soit la hauteur de la reprise du championnat.

Les indemnités versées aux perdants des parties des 1/8^{ème}, 1/4, ½, finaliste et vainqueur resteront inchangées.

Pour l'Assemblée générale départementale, seules quatre Personnes chargées de la préparation seront prises en charge par le Comité directeur.

- Le Président,
- Le Secrétaire,
- Le Trésorier
- La personne chargée de la projection des documents à l'aide de l'informatique.

Si d'autres Membres du Comité directeur déjeunent avec eux ce sera à leurs frais.

Il avait été demandé un devis à C. Sports pour équiper les Membres du Comité directeur d'un pantalon. Devant les tarifs proposés, le Comité décide de ne pas donner suite.

Le Club 1012, pétanque Suranaise, victime d'une indélicatesse de son Trésorier, ne peut plus avoir de compte bancaire personnel, et il se trouve dans une situation très difficile.

Le Comité directeur lui accordera **un prêt de 2500 €.**

Le compte de ce Club sera tenu en parallèle de celui du Comité départemental par la Trésorière du Comité.

La finale des écoles de pétanque aura lieu le 11 juin à Montluel.

David Carneiro Da Silva propose de prendre Marc Alexandre pour animer le championnat doublette seniors et individuel féminin.

Le Comité directeur dit non.

Des modifications sont apportées aux désignations des délégués pour les championnats régionaux.

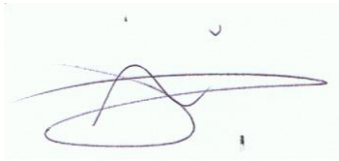
Pour les concours régionaux, les Délégués sont désignés par les Comités départementaux.

Ce sera :

- A Montluel M. GERMAIN,
- A Nantua G. MALLET,
- A Gex JF. VERNE.

La prochaine réunion du Comité directeur aura lieu le mercredi 11 mai à 18h30 précises.

Le Président du CD 01 FFPJP
général

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'N. DIDIER', written over a light green rectangular background.

Nicolas DIDIER

Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'G. MALLET', written over a light green rectangular background.

Georges MALLET.